



Erreur de virement de salaire de mon ex employeur

Par **mil478**, le **27/09/2010** à **12:58**

Bonjour,

Depuis un an et 11 mois j'ai quitté mon ex employeur pour suivre mon conjoint dans un autre département (mariage). J'ai signé le reçu de solde de tout compte, qui souligne bien que le reçu de solde de tout compte et entièrement apuré et définitivement réglé entre l'employeur et moi-même. Il y'a quelque temps je suis remontée dans mon département d'origine, à la suite de mon divorce dont j'ai souffert et je n'ai pas réussi à retrouver un emploi, à la cause de la crise... Mes parents ont reçu à leur domicile une lettre avec le nom d'un de mes proches et le mien sur la même enveloppe. Afin que cette enveloppe soit lu par une tierce personne, dans le but de m'informer de cet lettre de manière informelle. Une lettre simple SANS AR, soulignant que je devais restituer une somme qui a été versée par erreur un mois et demi après la rupture de mon contrat de travail(il y'a plus d' un an et demi) . De plus que mon ex employeur avait fait les démarches personnelles auprès de sa banque pour cloturer les virements sur mon compte/ Preuve en est le mois ou ce cette erreur de virement c'est faite un mois et demi après la rupture de mon contrat de travail. Aujourd'hui je n'ai pas de domicile fixe, je suis au chômage, en attente d'une réponse pour mes fin de droits ASS. Je n'ai jamais eu connaissance de ce virement en plus...Bien souvent mes premiers relevés bancaires étaient mis à la poubelle par mon ex belle mère qui ne savait pas lire et pensée que c'était de la publicité. Aujourd'hui je fais appel à vous, pour rédiger ma réponse à mon ex employeur par email, car je suis malheureusement sdf. Quels sont mes droits, surtout que je n'ai pas grand choses pour vivre, et c'est une erreur de mon ex employeur, qui se retrouve dans une phase d'endettement. Je suis insolvable, si j'avais su que j'avais reçu ce virement j'aurai fait le nécessaire pour lui rendre, ayant des soucis de santé, j'avais le moral vers d'autres horizons. Merci infiniment de votre aide précieuse...

Par **pepelle**, le **28/09/2010** à **22:16**

Vous êtes insolvable, sdf (vous faites comment pour venir sur ce forum ?), la demande de remboursement se fait de manière plus que fantaisiste. Que voulez vous que l'on vous fasse ou saisisse ?